

Les Matinales du créateur d'entreprise

Patrick Schefer
22 septembre 2011



www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

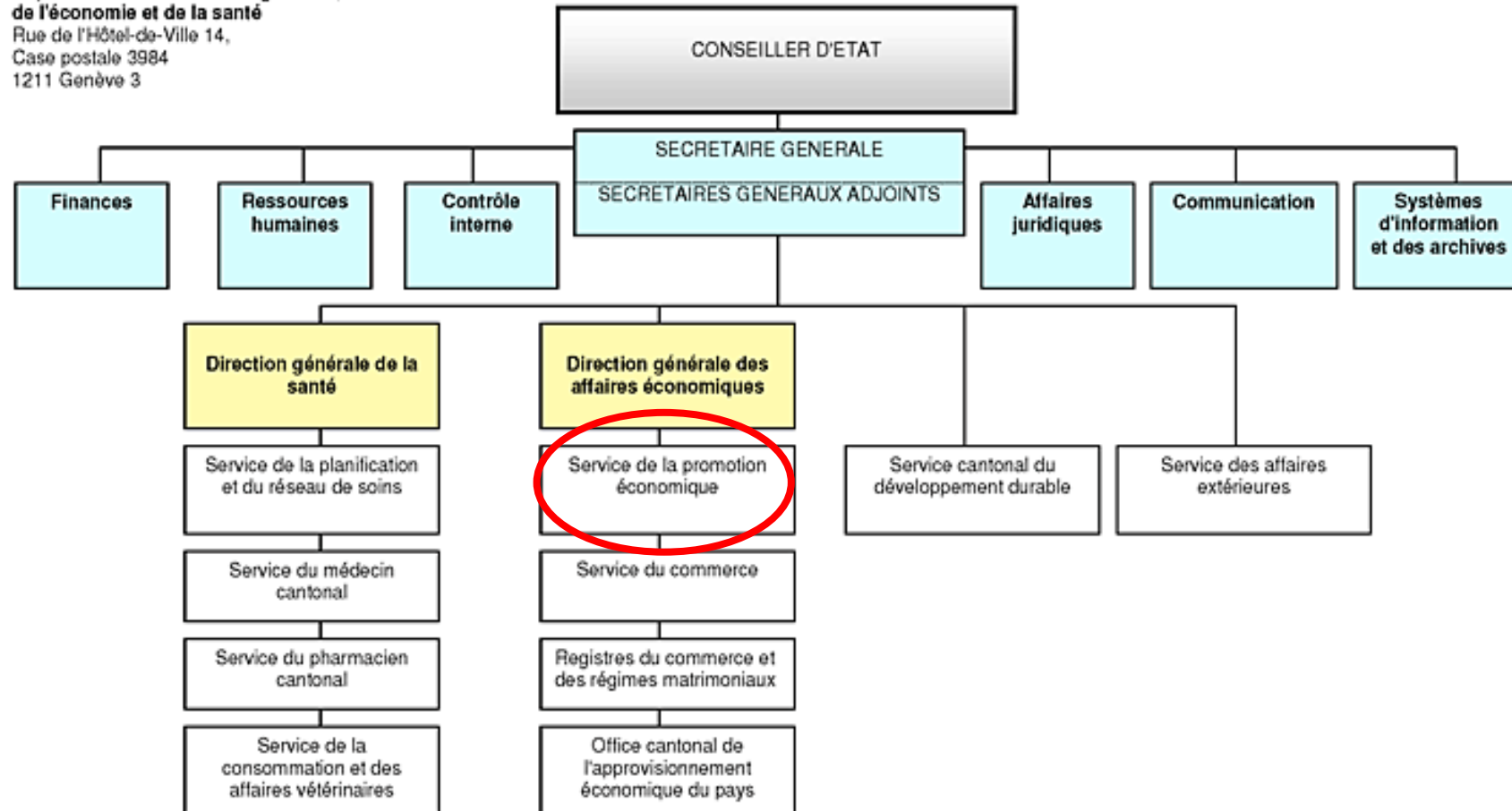
21.04.2011 - Page 1

Programme

1. Organigramme du DARES
2. Présentation du guichet pour entreprise
3. Créer son entreprise
 1. Business Plan
 2. Aspects juridiques
 3. Assurances sociales
 4. Aspects fiscaux
4. TVA
5. Organismes d'aide / réseaux

1. Organigramme

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14,
Case postale 3984
1211 Genève 3



2. Guichet pour entreprises



www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

Service de la promotion économique

Exogène

Entreprises extérieures :

- Incitation à l'implantation
- Accompagnement

Endogène

Entreprises locales :

- Favoriser la création d'entreprises nouvelles
- Faciliter le développement d'entreprises existantes
- Coordination

Guichet pour entreprises

Informations générales et premiers conseils

- Conseils juridiques et fiscaux
- Étude de dossiers

Orientation vers les organismes de soutien aux entreprises

Événements destinés aux entrepreneurs

- Petits déjeuners des PME et start-up
- Conférences
- Formations

3. Créer son entreprise

2 aspects principaux

- Business Plan
 - => Evaluation de la faisabilité & du potentiel

- Aspects formels
 - => Formes juridiques
 - => Assurances sociales
 - => Aspects fiscaux

Les différentes étapes de la création d'entreprise

Allez sous www.ge.ch/entreprise ou www.ge.ch/entreprises

Choisir dans la marge de gauche : "[Vie de l'entreprise](#)" , puis "[Création](#)"

1. [Réflexion préalable sur le projet](#)
2. [Activités et professions réglementées](#)
3. [Business Plan \(ou plan d'affaires\)](#)
4. [Choix de la forme juridique et inscription RC](#)
5. [Droit du travail, main d'œuvre étrangère et assurances sociales](#)
6. [Financement, comptabilité, fiscalité et TVA](#)
7. [Autres éléments à prendre en considération \(locaux, assurances, douane, exportation, propriété intellectuelle, etc\)](#)
8. [Les aides et les organismes d'aide à votre disposition](#)

3.1 Business Plan

Business plan

- Outil d'analyse
 - Evaluation de la faisabilité, du potentiel et de la viabilité
 - Identifier les ressources nécessaires
- Outil de gestion
 - Planifier les étapes principales
 - Mesurer la réalisation des objectifs
- Outil pour la recherche de financement

Evaluation de la faisabilité et du potentiel

- Opportunité
 - Pourquoi est-ce une bonne idée ?
- Marché et concurrence
 - Taille du marché, Contraintes, identification des clients
 - Connaissance des concurrents, mise en évidence des avantages concurrentiels
- Stratégie, Marketing
 - Comment allez-vous mettre en œuvre le projet ?
 - Comment allez-vous trouver vos clients ?

Evaluation de la faisabilité et du potentiel

- Plan d'exécution
- Finance
 - Budget d'exploitation
 - Chiffres d'affaire – charges = BN
 - Budget de trésorerie
 - Entrées/Sorties d'argent

➤ **Attention la trésorerie est l'élément clé !**

3.2 Aspects formels

3.2.1 Formes juridiques

Raison individuelle / indépendants

- **Caractéristiques de la raison individuelle**
 - Raison de commerce est le nom de famille de l'entrepreneur
 - Pas de révision des comptes obligatoire
- **Frais de création minimales**
- **Personnellement responsable vis-à-vis de tiers**
- **Imposition du bénéfice cumulée à toutes les sources de revenus de l'indépendant**
- **Accomplissement du travail**
 - possibilité d'engager du personnel et de lui déléguer des tâches
- **Autres critères**
 - si le chiffre d'affaires est supérieur à CHF 100'000.– alors inscription au RC
 - le fait de travailler pour plusieurs entreprises
 - Inscription aux assurances sociales
 - en cas de cessation d'activité, pas d'assurance chômage

Société en nom collectif

- Minimum 2 personnes
- Contrat de répartition des bénéfices
- Raison de commerce doit contenir, soit le nom de famille de tous les associés soit, si tous les associés n'y sont pas nommés, au moins le nom de famille de l'un d'entre eux avec une adjonction indiquant l'existence d'une société (par exemple : " et Cie ", " & Co ", " et Associés ")
- Mode de décision selon contrat
- Inscription au registre du commerce obligatoire
- Assujettissement individuel de chaque associé

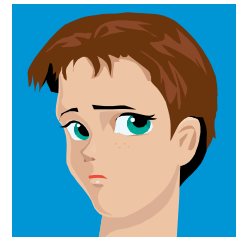
Formation d'une RI ou SNC

- Inscription comme indépendant à la Caisse AVS :
 - www.caisseavs.ch; www.fer-ge.ch, www.faco61.ch, www.ccb.ch , etc..
- Annonce auprès de l'Administration Fiscale Cantonale
 - <http://ge.ch/impots/independants>



Raison individuelle

Inscription au RC que si CA > 100'000



SNC

- Contrat de répartition des bénéfices
- inscription au RC obligatoire

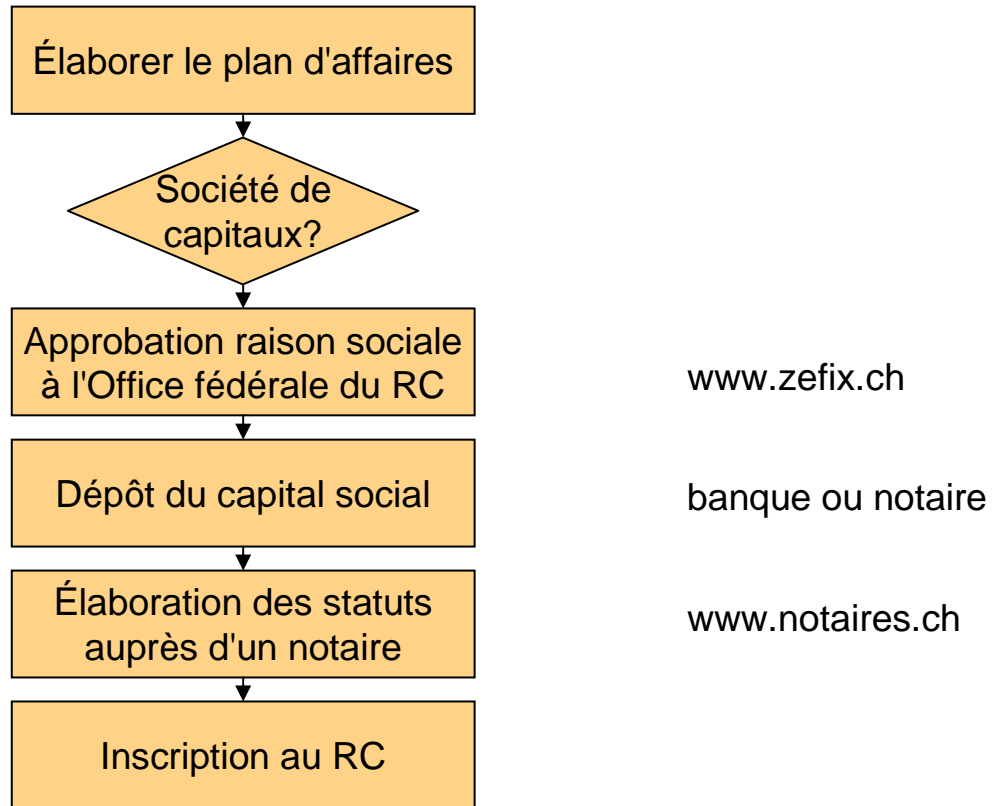
Sàrl

- **Un ou plusieurs associés** (minimum 1 gérant ou directeur domicilié en Suisse au bénéfice des pleins pouvoirs de signature)
- **Personnalité juridique complète**
- **Capital minimum de CHF 20'000.–**
(montant minimum de la part 100)
- **Statuts obligatoires** (dispositions sur la raison sociale, le siège, le but social, le montant du capital social et des parts)
- **Inscription au RC obligatoire et constitutive**
- **Consentement des 2/3 des associés** (lorsqu'ils représentent la majorité absolue du capital) **est nécessaire pour la vente de parts de la société**

SA

- Anonymat des actionnaires
- 1 personne physique ou morale est nécessaire à la création (la société devra être représentée par une personne domicilié en Suisse au bénéfice des pleins pouvoirs de signature)
- Personnalité juridique complète
- Capital social minimum CHF 100'000.— (peut être libéré à 20%, mais au minimum CHF 50'000.--)
- Actions nominatives ou au porteur avec une valeur nominale de CHF 0.01 au minimum
- Statuts obligatoires (dispositions sur la raison sociale, le siège, le but de la société, le montant du capital action et les apports effectués)
- Inscription au RC obligatoire et constitutive

Formation d'une SA ou Sàrl



Liens utiles

- www.zefix.ch (index central des raisons de commerce, liens vers les registres du commerce cantonaux, recherche de raison de commerce)
- www.pmeinfo.ch (portail PME)
- www.autorisations.pmeinfo.ch (autorisations et professions réglementées)
- www.ige.ch (Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle)
- www.switch.ch (noms de domaines)
- www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html (recueil de lois)
- www.seco.admin.ch (Secrétariat d'Etat à l'économie – SECO)
- www.fosc.ch (Feuille officielle suisse du commerce – FOSC)

3.2.2 Assurances sociales

Assurances sociales (indépendants)

AVS	7.800%
AI	1.400%
APG	0.500%
<hr/>	
Sous-total I	9.700%
<hr/>	
AF	1.400%
Amat	0.045%
<hr/>	
Sous-total II	1.445%
<hr/>	
Total	11.145%

Assurances sociales (employeur - employé)

	Employeur	Employé	Total
AVS	4.2	4.2	8.4
AI	0.7	0.7	1.4
APG	0.25	0.25	0.5
AC	1.1	1.1	2.2
AC solidarité	0.5	0.5	1 Si salaire > 126'000
Alloc. fam.	1.4	0	1.4
Ass. Mat.	0.045	0.045	0.09
Sous-total	8.195	6.795	14.99
LPP	7	5	12 (moyenne 2011)
LAA AP	0.8	0	0.8
LAA ANP	0	1.3	1.3
Total	24.19	19.89	44.08

Source : <https://secure1.fer-ge.ch/wps/portal/fer-ge/Services/SimulateurChargesEmployeur>

3.2.3 Aspects fiscaux

Aspects fiscaux

- Impôt sur le revenu
- Impôt sur la fortune (valeur vénale des biens mobiliers, propriété foncière)

Impôts directs

- Impôt sur les véhicules à moteur
- Impôt sur les chiens
- ...

Impôts sur les possessions et dépenses

- TVA (8 % le plus souvent)
- ...

Impôts sur la consommation

L'impôt sur le revenu : la plus grosse charge pour la plupart des contribuables

- Se calcule à partir des revenus acquis au cours de l'année fiscale de l'année précédente
- Revenu imposable = revenu brut - déductions
- Le revenu imposable détermine le taux d'imposition
- Le barème est progressif

En Suisse, il existe 3 niveaux d'impôts

- Fédéral
 - Cantonal
 - Communal
- } 1/3 de la charge fiscale
- } 2/3 de la charge fiscale

Fiscalité en Suisse (Société)

	Fédéral	Cantonal & Communal (moyenne)	Taux d'impôt total
Impôt sur les fonds propres	0	0,40% 0,45%	0,40% 0,45%
Impôt sur le bénéfice:			
• Taux ordinaire	6,6%	17,7%	24,3%
• Société auxiliaire (revenus étrangers)	7,4%	4,3%	11,7%
TVA (taux ordinaire)	8%	—	8%
Droit de timbre	1%	—	1%
Impôt anticipé	35%	—	35%

TVA

- La TVA est un impôt général frappant la consommation de biens et de services prélevé à toutes les étapes de la production et de la distribution, ainsi que lors de l'importation de biens.
- Nouvelle loi dès le 01.01.2010
Quiconque exploite une entreprise en Suisse est assujetti, qu'il s'agisse d'une personne, d'une institution, d'une collectivité de personnes sans capacité juridique ou d'un établissement. Le montant du chiffre d'affaires n'a ainsi plus d'importance pour savoir si quelqu'un est assujetti à la TVA. Les petites entreprises sont libérées de l'assujettissement lorsque le chiffre d'affaires n'atteint pas un certain montant (CHF 100'00). Il est possible de renoncer à la libération de l'assujettissement.

Taux normal : 8,0 %

Taux réduit : 2,5 % (Denrées alimentaires, boissons non alcoolisées, livres, journaux, médicaments, activités sportives et culturelles)

Taux spécial : 3,8 % (Hébergement)

4. Organismes d'aide / réseaux

Incubateurs et organismes d'accompagnement



Organismes de financement



fondetec



Panorama

des organismes d'aide
au démarrage et au développement
d'entreprises à Genève



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

www.ge.ch/entreprises



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 35

Contact

Service de la promotion économique

Patrick Schefer

7, rue des Battoirs

1205 Genève

022 388 34 34

patrick.schefer@etat.ge.ch

www.whygeneva.ch

www.petitsdejeuners.ch